

# MODE OPERATOIRE

## INSCRIPTION EN LIGNE A UN EXAMEN PROFESSIONNEL

### 1. PREPARER SON INSCRIPTION

1) Se rendre sur la page des « Examens professionnels » du site internet de la fonction publique via le lien ci-après [Nos Examens Professionnels](#) et/ou via le chemin ci-dessous :

a) Se rendre sur le site internet de la fonction publique : <https://www.fonction-publique.gov.pf>



b) Choisir le profil « Je suis agent de la fonction publique »

En cliquant sur « Je suis agent de la Fonction publique » vous arriverez sur la page ci-dessous



c) Poser sa souris sur la Flip box « Votre carrière », elle se retournera, puis cliquer sur « Examens professionnels »



En cliquant sur « Examens professionnels » vous arriverez sur la page ci-dessous et faire défiler vers le bas (il y a 6 lignes et 4 colonnes) :

<https://www.fonction-publique.gov.pf/nos-examens-professionnels-4/>



Le présent mode opératoire est disponible en cliquant sur « Je m’inscris en ligne »



L'accès aux annales est possible en cliquant sur « Je prépare mon examen »



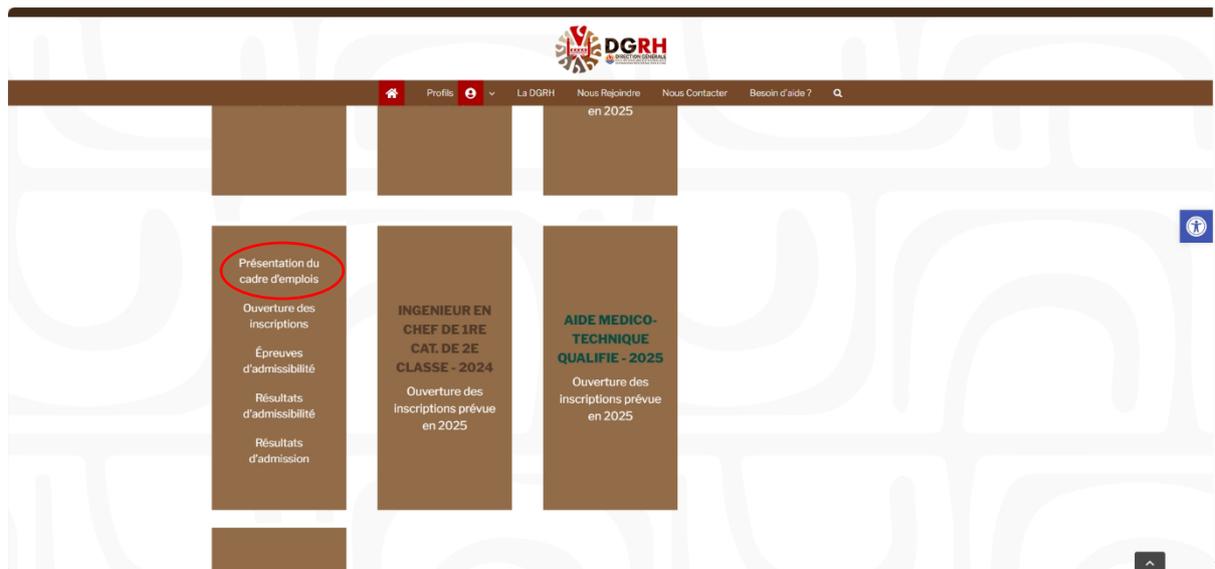
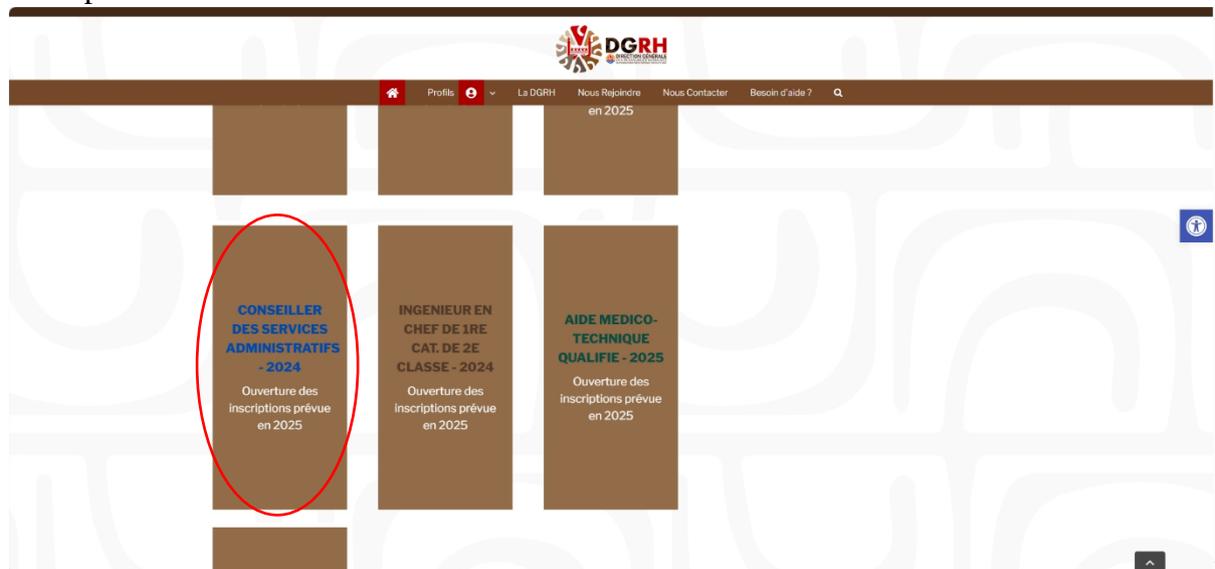
Lien d'accès :

<https://www.fonction-publique.gov.pf/je-suis-agent-de-la-fonction-publique/examens-sujets-anterieurs/sujets-anterieurs-des-examens/>

2) Se renseigner sur les conditions à réunir pour s’inscrire et les épreuves.  
Une Flip box correspond à un examen professionnel.

a) Poser la souris sur la Flip box de l’examen souhaité et elle se retournera

Exemple : Conseiller des services administratifs – 2024



En cliquant sur « Présentation du cadre d’emplois », vous aurez les informations nécessaires concernant les missions dévolues aux agents appartenant à ce cadre d’emplois.

En cliquant sur « Ouverture des inscriptions », vous trouverez l'arrêté d'ouverture de l'examen professionnel ainsi que le lien pour s'inscrire en ligne via Mes Démarches.

En cliquant sur « Epreuves d'admissibilité », vous y trouverez, prochainement, la liste des candidats autorisés à se présenter aux épreuves écrites ainsi que le planning des épreuves d'admissibilité.

En cliquant sur « Résultats d'admissibilité », vous y trouverez, prochainement, la liste des candidats admissibles suites aux épreuves écrites ainsi que le planning des épreuves d'admission.

En cliquant sur « Résultats d'admission », vous y trouverez, prochainement, la liste des candidats admis à l'examen professionnel.

Le calendrier des opérations sera publié ultérieurement

OUVERTURE DES INSCRIPTIONS

L'administration de la Polynésie française organise l'examen professionnel, sur épreuves, pour l'accès au grade de conseiller des services administratifs (CSAD) du cadre d'emplois des attachés d'administration (ATA) de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2024.

Retrouvez l'arrêté d'ouverture dudit examen professionnel en cliquant [ici](#)

La direction des talents et de l'innovation vous souhaite une bonne préparation.

Cliquer sur « Inscription en ligne » afin d'accéder au formulaire d'inscription sur Mes Démarches.

Cliquer sur « Ici » afin que l'arrêté d'ouverture se télécharge directement dans votre dossier « Téléchargement »

**INSCRIPTION EN LIGNE**

**ANNALES**

### 3) Procéder à son inscription via Mes Démarches

En cliquant sur



vous arriverez sur le formulaire d'inscription via Mes

Démarches.

La capture d'écran montre l'interface de connexion 'Mes Démarches'. En haut à gauche, le logo 'MES-DÉMARCHES.GOV.PF' est visible. À droite, il y a une barre de navigation avec l'adresse 'tumata.rooino@administration.gov.pf', 'USAGER', 'Aide' et 'FR'. En dessous, il y a des liens 'Revenir en arrière', 'Mes dossiers' et 'Historique des dossiers supprimés'. Au centre, le logo 'DTI' est affiché avec un pictogramme d'une personne. Le titre principal de la page est 'Inscription à l'examen professionnel pour l'accès au grade de conseiller des services administratifs du cadre d'emplois des attachés d'administration de la fonction publique de la Polynésie française au titre de l'année 2024'. En dessous du titre, il y a un chronomètre indiquant 'Temps de remplissage estimé : 6 min' et un bouton 'Commencer la démarche'. Une section intitulée 'Quel est l'objet de la démarche ?' contient des informations sur l'examen professionnel d'accès au grade de conseiller des services administratifs (CSAD) pour l'année 2024, les dates des épreuves et les conditions d'admissibilité.

Attention, il faudra créer un compte Mes Démarches afin de pouvoir s'inscrire.

Compléter le formulaire et téléverser les pièces justificatives, le cas échéant.

Le pôle avancement et promotion interne reste à votre disposition par e-mail [promotion.dti@administration.gov.pf](mailto:promotion.dti@administration.gov.pf) et téléphone via le standard 40 47 79 00.